



divorce altération définitive lien conjugal

Par **untelle**, le **14/07/2021** à **17:08**

Bonjour

Je suis divorcé pour altération définitive du lien conjugal. C'est mon ex-épouse qui a tout traité avec son avocat car je ne me suis ni présenté ni comparu aux convocations.

Je suis dépressif depuis des années et je n'ai pas eu la force de me mettre en procédure .

Mon ex-épouse a donc tout décidé sans moi . Je n'ai rien à dire .Le JAF m'a attribué le domicile conjugal (un taudis insalubre),avec le loyer ,les taxes ,les assurances et surtout les dettes d'impôts à payer .Il m'a laissé ma vieille Renault Express de 35 ans et une épave de bateau .Mon ex-épouse garde sa Mégane ,tout mobilier qui avait de la valeur .

Ma question est la suivante

*J'ai reçu par huissier de la part de l'avocat de la requérante une *Signification d'ordonnance de non conciliation et assignation en divorce ainsi qu'en appel .

Il est parlé dans ce document d'une

*CONVENTION DE SEPARATION PARENTALE par acte SSP du 13/11/2018 conclue par les époux et organisant notre séparation de fait .

Etant donné que je n'ai jamais conclu ce document ,puis-je en demander au greffe du Tribunal judiciaire JAF de m'envoyer une copie .??Je voudrais simplement vérifier l'authenticité de l'acte .

Merci cdt

Par **Marck_ESP**, le **14/07/2021** à **17:12**

Bonjour

Répondez à l'envoyeur en lui demandant ces documents, mais avez vous votre propre avocat ?

Par **untelle**, le **14/07/2021** à **18:04**

Merci Mark_IGP

Non je n'ai pas d'avocat

Par **untelle**, le **20/07/2021** à **18:57**

Non je n'ai pas d'avocat .

J'ai écrit à l'avocat de mon ex-épouse pour lui demander cette copie .Elle ne répond pas .
La greffière du TJ ,contactée également ,m'a fait savoir qu"elle n'a pas ce document dans son ordonnance et qu'il

a du être restitué à l'avocat après sa plaidoirie.

*Dois-je saisir l conseil de l'ordre des avocats??

Comment puis-je récupérer ce document ??Pouvez-vous m'aider ?Merci cdt

Par **youris**, le **20/07/2021** à **20:37**

bonjour,

avant d'exiger quoique ce soit, commencez par respecter la loi qui vous impose que vous soyez assisté ou représenté par un avocat tout au long de la procédure.

salutations

Par **untelle**, le **21/07/2021** à **09:49**

Merci Youris pour votre réponse .

Un MODERATEUR de site comme LEGAVOX a pour rôle

*d'animer et de modérer le forum communautaire .Il surveille ainsi diverses discussions ayant lieu sur le forum et supprimeles propos violents ,à caractère raciste,insultant,homophobe ou encore discriminant

*MODERER c'est

*Adoucir, amortir,apaiser,assouplir,atténuer.....

*Apprenez YOURIS ce qu'est la miséricorde dans vos réponses .Apprenez à ne pas juger les internautes .

Je vous souhaite une bonne journée sur votre site LA VOIX DE LA LOI

Bien cordialement

Par **youris**, le **21/07/2021 à 10:33**

sur un site juridique, il me semble logique que tout intervenant même modérateur préconise de respecter la loi.

définition du terme modérateur contenue dans les CGU de légavox:

« **Modérateur** » : dispose de droits permettant de modérer les échanges des Membres sur le forum.

Par **untelle**, le **21/07/2021 à 10:50**

Merci Youris pour vos messages .

Nul n'est censé ignorer la loi c'est vrai .

Je pensais que le site LEGAVOX pouvait aider à s'informer sur la loi car il est très difficile de la connaître dans certaines difficultés de la vie .

Votre site préconise de respecter la loi ,c'est bien.Le modarateur LEGAVOX dispose de droits permettant de modérer les échanges des membres dans le forum.

1 //je ne connaissais pas la loi concernant mon affaire .Tout le monde peut ignorer la loi malheureusement.

2/Mes échanges ont été très polis et corrcts. Aucun lieu de les modérer

Je vous remercie JOURIS pour votre bienveillance et sollicitude .

Définitivement ,,Bonne journée à vous Bien cordialement

Par **Louxor_91**, le **21/07/2021 à 23:10**

Bonjour,

Untelle, en vous précisant qu'il vous faut un avocat, le modérateur vous informe bien sur la loi ?

Par **untelle**, le **22/07/2021** à **09:31**

Merci LOUXOR_91

Un autre site juridique aussi performant que le vôtre m'ai donné l'adresse de la CDAD qui me prend en charge

pour me renseigner et me diriger .

Si vous ne connaissez pas cet organisme ,je vous informe de son existence.

Cela pourrait vous aider à aider les personnes perdues et s

Par **untelle**, le **22/07/2021** à **09:31**

Merci LOUXOR_91

Un autre site juridique aussi performant que le vôtre m'ai donné l'adresse de la CDAD qui me prend en charge

pour me renseigner et me diriger .

Si vous ne connaissez pas cet organisme ,je vous informe de son existence.

Cela pourrait vous aider à aider les personnes perdues et s

Par **untelle**, le **22/07/2021** à **09:34**

Mesage interrompu repris

.....les personnes perdues qui ne savent pas ou se tourner

OUI je je vous informais de l'existence de la CDAD.

Voilà Merci pour votre aide et votre attention

bien cordialement

Par **untelle**, le **22/07/2021** à **09:46**

Bonjour à tous les participants au forum LEGAVOX Modérateurs ,internautes ,avocats,.....

Je remercie chacun chacune de votre bienveillance et votre aide sincères dans ce site juridique .

Il est très utile et sérieux.

Cependant ,je demande un peu de modération dans la FORME des réponses. Je donne aussi mon avis .

Quelque fois on a l'impression d'être juger dans les réponses .Un peu plus de compassion serait parfois utile quand

nous avons affaire avec des personnes ignorantes qui se renseignent tout simplement.

Je vous remercie et je vous souhaite une bonne journée .J'espère que j'arriverai à obtenir copie de cette fameuse

convention de séparation parentale car je sais désormais que je n'ai jamais pu être d'accord ni même la signer et

encore SSP chez un notaire cdt